



01



## Lycée Technique pour Professions de Santé / Siège

27, rue Barblé, L-1210 Luxembourg  
Tél.: 44 11 37 46 - 44 11 37 36 | Fax: 44 11 67 36

02



## Lycée Technique pour Professions de Santé

1, Impasse Avenue Lucien Salentiny, L-9080 Ettelbruck  
Tél.: 81 73 81-506 / 507 | Fax: 81 73 81 230

03



## Lycée Technique pour Professions de Santé / Mercator

112, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg  
Tél.: 26 44 54 89 | Fax: 26 44 54 61

04



## Lycée Technique pour Professions de Santé

13, rue de l'Église, L-4922 Bascharage  
Tél.: 54 64 74 202 | Fax: 54 64 74 242



## L'assistant en pharmacie

### Le profil professionnel

La profession **d'assistant en pharmacie** est très variée et centrée sur l'être humain. Ce dernier, en tant que patient ou client s'attend à être servi aimablement et de façon professionnelle.

L'**assistant en pharmacie** a pour mission, dans un cadre prédéfini et dans les limites de ses compétences, de conseiller et de vendre les médicaments en vente libre, les dispositifs médicamenteux et les produits parapharmaceutiques.

Il travaille sous la responsabilité du pharmacien et délivre, sous son contrôle les médicaments nécessitant une prescription. Il sait effectuer les préparations magistrales et officinales simples.

Il participe, en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe de l'officine, à la gestion des stocks et aux tâches administratives, ainsi qu'à la présentation des produits vendus en officine.

Il est soumis au secret professionnel, a le sens de la responsabilité et fait preuve de polyvalence. Cette profession exige un bon contact humain, de la sensibilité et de l'amabilité.

### Où travaille-t-il?

- l'assistant en pharmacie travaille avant tout dans la pharmacie ouverte au public
- les pharmacies d'hôpitaux et les grossistes peuvent offrir également des emplois

### La formation et les conditions d'admission

- avoir réussi au moins la classe de 5<sup>ème</sup> détermination au niveau globalement de base
- décision de promotion avec avis d'orientation subséquent

Il est à noter que l'effectif de la classe est limité à 10-12 élèves.

La démarche d'inscription est à consulter sur le site [www.ltps.lu](http://www.ltps.lu); les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

### Le déroulement de la formation

- durée: 3 ans (filière mixte)
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel (théorique et pratique) et d'un enseignement général dispensés sous la forme modulaire
- la plupart des modules théoriques et pratiques revêtent un caractère obligatoire, certains modules théoriques sont facultatifs

L'**enseignement général** comporte e.a. les modules de l'éducation civique, de l'éducation sportive ainsi que de l'enseignement des langues.

L'**enseignement professionnel théorique** comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de la connaissance des médicaments et accessoires, de plantes médicinales et de préparations magistrales.

L'**enseignement professionnel pratique** a lieu essentiellement dans les pharmacies à raison de:

- 1<sup>ère</sup> année: 6 semaines de stage
- 2<sup>ème</sup> année: 2 jours / semaine sous contrat d'apprentissage
- 3<sup>ème</sup> année: 3 jours / semaine sous contrat d'apprentissage

### Les diplômes

La formation conduit à l'obtention d'un **DAP** (diplôme d'aptitude professionnelle) d'**ASSISTANT EN PHARMACIE**.

Pour plus d'infos,  
scan-moi!



## L'aide-soignant

### Le profil professionnel

L'aide-soignant soutient et aide le patient dans les activités quotidiennes qu'il ne peut exécuter lui-même, comme l'alimentation, la mobilisation, les soins d'hygiène et de confort.

Il intervient également dans:

- le maintien et la promotion de la santé et de l'autonomie
- la surveillance
- l'administration de médicaments

### Où travaille-t-il?

L'aide-soignant travaille dans:

- les maisons pour personnes âgées
- les services de soins et de maintien à domicile
- les services pour personnes en situation de handicap
- les hôpitaux

Pour plus d'infos,  
scan-moi!



# L'aide-soignant en formation initiale

## Les conditions d'admission

- avoir réussi au moins la classe de 5e détermination au niveau globalement de base et / ou décision de promotion avec avis d'orientation subséquent et
- se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences d'entrée

Une commission d'admission établit un classement et effectue le cas échéant une sélection des candidats.

- le LTPS peut organiser une section **francophone**
- le LTPS peut organiser une **formation en cours d'emploi** pour les candidats adultes avec expérience professionnelle dans le secteur des soins

La démarche d'inscription est à consulter sur le site [www.ltps.lu](http://www.ltps.lu); les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

## Le déroulement de la formation

- durée: 3 ans
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel (théorique et pratique) et d'un enseignement général dispensés sous la forme modulaire

- l'enseignement des modules théoriques est dispensé en milieu scolaire et l'enseignement des modules pratiques a lieu en milieu professionnel sous forme de contrat de stage

- progression dans la formation et l'obtention du diplôme sont conditionnées par la réussite du bilan intermédiaire fin 1<sup>ère</sup> année, du bilan final fin 3<sup>ème</sup> année et du projet intégré final.

**L'enseignement général** comporte les modules de l'éducation physique, de l'éducation sanitaire, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que de l'enseignement des langues.

**L'enseignement professionnel théorique** comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de l'être humain, et des fondements théoriques de la profession soignante. Les modules théoriques préparent aux modules de l'enseignement professionnel pratique.

**Les modules de l'enseignement professionnel pratique** ont lieu essentiellement:

- dans les maisons pour personnes âgées
- dans les services de soins et de maintien à domicile
- dans les services de l'handicap
- dans les unités de soins des hôpitaux

## Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) d'**AIDE-SOIGNANT**.

# L'aide-soignant en cours d'emploi

## La formation et les conditions d'admission

La formation de l'aide-soignant en cours d'emploi s'adresse à des personnes avec une expérience professionnelle dans le secteur des soins et n'ayant pas eu la possibilité de suivre la formation initiale.

Le candidat doit avoir:

- un prérequis professionnel de 2500 heures dans le secteur des soins
- un contrat d'emploi à mi-temps minimum
- réussi au moins la classe de 5<sup>e</sup> détermination au niveau globalement de base ou équivalence
- un avis favorable de l'employeur
- et se classer en rang utile lors d'un bilan des compétences

Une commission d'admission établit un classement et effectue le cas échéant une sélection des candidats.

La démarche d'inscription est à consulter sur le site [www.ltps.lu](http://www.ltps.lu); les fiches respectives peuvent y être téléchargées ou demandées au secrétariat du LTPS.

## Le déroulement de la formation

- durée: 3 ans
- le programme de formation se compose d'un enseignement professionnel (théorique et pratique) et d'un enseignement général dispensés sous la forme modulaire

- l'enseignement des modules théoriques est dispensé en milieu scolaire à raison d'un jour (8 heures) de formation professionnelle par semaine et d'une demi-journée (4 heures) de formation générale tous les quatre semaines.

- la progression dans la formation et l'obtention du diplôme sont conditionnées par la réussite du bilan intermédiaire fin 1<sup>ère</sup> année, du bilan final fin 3<sup>ème</sup> année et du projet intégré final.

**L'enseignement général** comporte les modules de l'éducation sanitaire, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que de l'enseignement des langues. Des dispenses sont possibles.

**L'enseignement professionnel théorique** comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de l'être humain et des fondements théoriques de la profession soignante.

**Les modules de l'enseignement professionnel pratique** ont lieu essentiellement au lieu de travail habituel.

## Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) d'**AIDE-SOIGNANT**.

# L'aide-soignant en apprentissage pour adultes (ASA)

## La formation et les conditions d'admission

La formation de l'aide-soignant en apprentissage pour adulte est une formation concomitante qui s'adresse à des personnes:

- âgées de 18 ans au moins;
- ayant quitté l'école depuis au moins 12 mois;
- avec une affiliation au centre commun de la sécurité sociale d'au moins 12 mois, continue ou non et d'au moins 16 heures par semaine.

D'autre part, les conditions d'admission spécifiques suivantes sont de rigueur:

- avoir réussi au moins une classe de 9e PO ou 9e PR avec 38 points en moyenne des notes annuelles en langues ou une classe de 5e détermination au niveau globalement de base
- les candidats issus d'un système scolaire étranger doivent avoir certifié le niveau B1 dans la langue véhiculaire de la classe choisie (classe germanophone ou classe francophone)

L'admissibilité pour un apprentissage adulte est constatée par une commission consultative de l'agence pour le développement de l'emploi.

Vu le modèle concomitant de cette formation, une admission définitive au LTPS est soumise à la conclusion d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise disposant du droit de former dans le secteur des soins.

La demande pour un apprentissage adulte aide-soignant est à faire auprès du service de l'orientation professionnelle de l'ADEM. La démarche d'inscription est à consulter sur le site [www.ltps.lu](http://www.ltps.lu).

## Le déroulement de la formation

- durée: 3 ans
- l'enseignement des modules théoriques professionnels et généraux est dispensé au LTPS
- la formation pratique est dispensée dans l'entreprise formatrice
- modèle concomitant: 2 jours par semaine de cours théoriques au LTPS en 1<sup>ère</sup> année, 2 jours par semaine en 2<sup>ème</sup> et 1 jour par semaine en 3<sup>ème</sup> année
- la progression dans la formation et l'obtention du diplôme sont conditionnées par la réussite du bilan intermédiaire fin 1<sup>ère</sup> année, du bilan final fin 3<sup>ème</sup> année et du projet intégré final.

**L'enseignement général** comporte les modules de l'éducation sanitaire, de l'éducation à la citoyenneté ainsi que de l'enseignement des langues.

**L'enseignement professionnel théorique** comporte des modules qui traitent du monde professionnel, de l'être humain et des fondements théoriques de la profession soignante.

## Le diplôme

La formation conduit à l'obtention d'un DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) d'**AIDE-SOIGNANT**.

# Lycée Technique pour Professions de Santé



## Les formations au niveau DAP



Pour plus d'infos, scan-moi!



Pour plus d'infos, scan-moi!